



Département de la Somme
Arrondissement d'Amiens
Canton d'AILLY SUR SOMME

Commune de Crouy Saint Pierre

Tél : 03 22 51 10 97 / Mail : mairie@crouysaintpierre.fr

Permanences : lundi et jeudi de 14h00 à 19h00



PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : Lundi 08 décembre 2025 17 heures 00 en Mairie de Crouy-Saint-Pierre

Étaient présents : Monsieur SINOQUET Régis, Maire
Monsieur CLÉRÉ Denis, 1^{er} adjoint
Madame LEGROS Alexandra, 2^{ème} adjointe
Monsieur BOULET Bernard, *arrivé à 18h36*
Monsieur LEGRIS Cyril,
Madame MEULIN Maryline,
Monsieur VAN LAECKEN Patrick,
Madame SINOQUET Valérie,

Étaient absents excusés :
Monsieur LEULIER Jean-Paul,
Madame LEROY-LONGUET Marie-Pierre ;

Secrétaire de séance : Madame LEGROS Alexandra

Le quorum étant respecté le Conseil Municipal a pu réglementairement délibérer.
Monsieur le Maire présente l'ordre du jour formalisé sur la convocation transmise le 24 novembre 2025 :

- **Approbation du précédent compte-rendu** (CM du 20 octobre 2025)
- **Environnement**
 - Ouverture d'enquête d'utilité publique pour les projets de parc éolien :
 - « Prieuré » Mme la commissaire enquêtrice Mme Brigitte DEVILLERS-RACINE
 - « SAS Ferme éolienne Montjoie » Mme la commissaire enquêtrice Dolores RACINE
- **Aménagement**
 - Communication sur décision du Maire prise le 27 octobre pour validation d'une convention avec Territoire d'Énergies 80 pour le remplacement des lampadaires d'éclairage public ;
 - Devis des entreprises TP BELLIN et ROHAUT pour aménagement terrain de loisirs sur parcelles A207 et 208 Le Voyeul ;
- **Administration**
 - Délibération concernant le marché d'assurance statutaire (contrat de groupe) ;
 - Compte rendu de la réunion « Commission finances – D.O.B » ;
 - Réunion de la CCLE (Commission Contrôle Liste Électorale) lundi 15 décembre ;
- **Sécurité Routière**
 - Modification des règles de priorité au carrefour formé par la RD3 et la Rue Robert Pecquet
- **Tour de table – Questions diverses**
 - Fêtes de Noël (repas des aînés et Noël des enfants)
 - Vœux du Maire salle polyvalente le 23 janvier

En propos liminaires, Monsieur le Maire sollicite l'ajout de trois points à l'ordre du jour :

- Réponse Préfecture de la Somme concernant paiement frais de scolarité (École privée) ;
- Urbanisme : Droit de préemption parcelle A29 Cour de Rouvroy ;
- Déclassement d'un chemin rural – Plantation de haies, fruitiers et miscanthus ;

Monsieur le Maire informe que la séance du conseil municipal sera suspendue pour permettre aux élus de se rendre à la présentation du projet « Le Prieuré » par Madame Emma MONTEZIN, Cheffe de projet Eurowind à la salle polyvalente Jacques Vast.

- **Approbation du précédent compte-rendu** (CM du 20 octobre 2025)
 - **Environnement**
 - Ouverture d'enquête d'utilité publique pour les projets de parc éolien :
 - « Prieuré » Mme la commissaire enquêtrice Mme Brigitte DEVILLERS-RACINE
 - « SAS Ferme éolienne Montjoie » Mme la commissaire enquêtrice Dolores RACINE
 - **Aménagement**
 - Communication sur décision du Maire prise le 27 octobre pour validation d'une convention avec Territoire d'Énergies 80 pour le remplacement des lampadaires d'éclairage public ;
 - Devis des entreprises TP BELLIN et ROHAUT pour aménagement terrain de loisirs sur parcelles A207 et 208 Le Voyeul ;
 - **Administration**
 - Délibération concernant le marché d'assurance statutaire (contrat de groupe) ;
 - Réunion de la CCLE (Commission Contrôle Liste Électorale) lundi 15 décembre ;
 - **Sécurité Routière**
 - Modification des règles de priorité au carrefour formé par la RD3 et la Rue Robert Pecquet
- Suspension de la séance***
- **Administration**
 - Compte rendu de la réunion « Commission finances – D.O.B » ;
 - Réponse Préfecture de la Somme concernant paiement frais de scolarité (École privée)
 - Urbanisme : Droit de préemption parcelle A29 Cour de Rouvroy
 - Déclassement d'un chemin rural – Plantation de haies, fruitiers et miscanthus
 - **Tour de table – Questions diverses**
 - Fêtes de Noël (repas des aînés et Noël des enfants)
 - Vœux du Maire salle polyvalente le 23 janvier

I – APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE-RENDU (CM DU 20 OCTOBRE 2025)

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité et entérine le précédent compte-rendu sans observation.

II – ENVIRONNEMENT

A – Ouverture d'enquête d'utilité publique – « Le Prieuré »

Monsieur le Maire informe que l'enquête publique concernant le parc éolien « Le Prieuré » à Crouy-Saint-Pierre aura lieu en mairie du lundi 12 janvier 2026 au mercredi 11 février 2026 inclus.

Monsieur le Maire informe qu'il recevra Mme Brigitte DEVILLERS-RACINE, commissaire enquêtrice le 09 décembre 2025 en mairie.

À l'unanimité, le Conseil municipal valide le projet de parc éolien « Le Prieuré » sur sa commune.

B – Ouverture d'enquête d'utilité publique – « SAS Ferme éolienne Montjoie »

Monsieur le Maire informe que l'enquête publique concernant le projet de parc éolien « SAS Ferme éolienne Montjoie » sur la commune de Soues aura lieu du vendredi 10 avril 2026 au mardi 12 mai 2026 inclus.

À l'unanimité, le Conseil municipal n'émet aucune remarque défavorable à l'installation du parc éolien « SAS Ferme éolienne Montjoie » à Soues.

III – AMÉNAGEMENT

A – Communication sur décision du Maire prise le 27 octobre pour validation d'une convention avec TE80 pour le remplacement des lampadaires d'éclairage public

Monsieur le Maire informe que le Conseil municipal qu'il a signé la convention tripartite n°07-TE-0298-EP relative au projet d'éclairage public Territoire d'Énergie Somme entre le département de la Somme, Territoire d'Énergie Somme et la commune de Crouy-Saint-Pierre. (n°DDM_012025)

B – Devis des entreprises TP BELLIN et ROHAUT pour aménagement terrain de loisirs sur parcelles A207 et 208 Le Veyeul

VU le devis de l'entreprise SARL BELLIN pour un montant de 9 072,00€ ;

VU le devis de l'entreprise TTP ROHAUT pour un montant de 6 960,00€ ;

Après présentation des devis, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir le devis de l'entreprise TTP ROHAUT
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise TTP ROHAUT

IV – ADMINISTRATION

A – Délibération concernant le marché d'assurance statutaire (contrat de groupe)

Monsieur le Maire présente la proposition de contrat d'assurance statutaire négocié par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme concernant les frais laissés à la charge de la commune en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n°86-552 du 14 mars 1986.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

VU le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84- S3 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide

Article 1^{er} : d'accepter l'offre suivante établie par le courtier RELYENS SPS et CNP ASSURANCES dans le cadre de la mise en concurrence du contrat d'assurance groupe à adhésion facultative menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme :

Durée du contrat : 5 ans (date d'effet du 01/01/2026 au 31/12/2030)

- Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.

Risques garantis : Accident de service / maladie professionnelle ; longue Maladie / longue durée ; maternité/paternité/adoption ; maladie ordinaire, décès

Conditions : **taux : 8,29% / franchise : 10 jours pour la maladie ordinaire uniquement**

- Agents affiliés à l'IRCANTEC

Risques garantis : Accident de service / maladie professionnelle ; maladies graves ; maternité, paternité, adoption ; maladie ordinaire

Conditions : **taux : 0,90% / franchise : 10 jours ferme en maladie ordinaire**

Article 2 : d'autoriser Le Maire à signer les contrats d'adhésion en résultant.

B – Réunion de la CCLE « Commission Contrôle Liste Électorale »

Monsieur le Maire informe que la réunion de la CCLE aura lieu le 15 décembre et sera présidée par M. VAN LAECKEN Patrick.

VIII – SÉCURITÉ ROUTIÈRE

A – Modification des règles de priorité au carrefour formé par la RD3 et la rue Robert Pecquet

Monsieur le Maire informe de l'implantation d'un panneau STOP sur la route départementale au carrefour formé par la rue Robert Pecquet et la rue du 44^{ème} Tirailleur Sénégalais.

Monsieur VAN LAECKEN interroge sur les priorités.

Monsieur le Maire justifie sa décision et informe que considérant que le carrefour est en agglomération il dispose de pouvoirs de police pour instaurer un stop sur une route départementale.

Madame MEULIN interroge sur la sécurité.

Monsieur le Maire informe qu'actuellement la Rue Robert Pecquet était prioritaire (priorité à droite), le stop ne fait qu'infirmier et sécuriser les automobilistes s'engageant sur la RD3.

Monsieur VAN LAECKEN informe se désolidariser de cette décision qu'il juge illégale. Les routes départementales sont prioritaires sur les voies communales.

17h27 — Suspension de la séance pour permettre aux conseillers municipaux de suivre la présentation du projet « Le Prieuré » avec les élus du secteur à la salle polyvalente Jacques Vast.

18h36— Reprise du Conseil municipal.

Arrivée de Monsieur BOULET Bernard.

VIII — SÉCURITÉ ROUTIÈRE

A— Modification des règles de priorité au Carrefour formé par la RD3 et la rue Robert Pecquet

Monsieur le Maire informe que d'autres communes modifient les règles de priorité sur des routes départementales en agglomération.

VU les discussions contradictoires, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer :

- Pour : Valider l'instauration du stop sur la route départementale ;
- Contre : retour au régime de priorité ;

Monsieur CLÉRE informe être pour l'instauration d'un panneau stop car malgré la signalisation « croix de Saint-André » les automobilistes arrivent trop rapidement à ce carrefour.

Madame LEGROS informe être contre cette proposition car le département émet un avis défavorable à l'installation d'un panneau stop à cet endroit. Elle privilégierait l'installation d'un panneau stop en bas de la « Rue Robert Pecquet » pour sécuriser ce carrefour.

Monsieur LEGRIS informe être pour, l'installation d'un panneau stop ce qui permettra notamment plus de souplesse aux engins agricoles pour s'engager dans ce carrefour.

Monsieur BOULET informe être pour l'installation d'un panneau stop sur la RD3.

Madame MEULIN informe être contre, elle rejoint l'avis de Madame LEGROS pour l'installation d'un panneau stop en bas de la « Rue Robert Pecquet ».

Madame SINOQUET informe être pour l'installation d'un panneau stop.

Monsieur VAN LAECKEN informe être contre l'installation d'un panneau stop sur la route départementale.

Monsieur SINOQUET émet un avis favorable.

Après délibération, à la majorité,

5 voix POUR (Mme SINOQUET, Messieurs SINOQUET, CLÉRE, BOULET et LEGRIS)

et 3 voix CONTRE (Mesdames LEGROS, MEULIN et M. VAN LAECKEN),

Le Conseil municipal approuve l'installation d'un panneau STOP sur la route départementale au carrefour formé par la « Rue Robert Pecquet » et la « Rue du 44ème Tirailleurs Sénégalais ».

Madame LEGROS demande s'il est possible de mettre des feux ralentisseurs ?

Monsieur CLÉRE informe que les distances à respecter n'entrent pas dans le domaine communal.

Il serait possible de mettre des feux tricolores mais le budget serait plus conséquent. (Environ 50 000€)

Madame MEULIN signale que les voitures en provenance de la Rue de Magnez roulent très vite.

IX – ADMINISTRATION

A – Compte rendu de la réunion « Commission finances – D.O.B »

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de la réunion du 24 novembre 2025.

Les principaux projets retenus sont :

- Atelier municipal – (2026-2027) ;

En attente de devis supplémentaires, il faut prévoir le coût d'un architecte, le bornage du terrain, l'eau, l'électricité. Le coût est estimé entre 80 000,00€ et 100 000,00€.

- Avenir du Bâtiment communal à Saint-Pierre à Gouy ;

Monsieur le Maire informe avoir été contacté par un couple Kiné/Psy habitant à Bourdon qui cherche un local à proximité de leur domicile pour exercer leur profession.

Madame MEULIN demande si le bâtiment serait vendu ou loué ? Monsieur le Maire propose une location à 500,00€ mensuel hors charges.

- Gestion des eaux pluviales et ravinement à Saint-Pierre à Gouy ;
Monsieur le Maire informe que le sujet est toujours bloqué par des contraintes administratives (refus de vente, propriétaire du terrain ne répondant pas aux sollicitations de la mairie).
- Accessibilité Cimetière Saint-Pierre à Gouy ;
Le projet serait de faire modifier les marches d'accès au cimetière et d'installer des rambardes.
- Salle polyvalente ;
Achat d'équipements, tables pliantes, chariot de rangement et réfrigérateur professionnel.
Madame SINOQUET demande des nouvelles concernant les cales-portes.
Monsieur CLÉRÉ informe être en attente de la réception de celles-ci.
- Projet immobilier ;
Monsieur le Maire informe d'un potentiel projet sur le long terme avec les bâtiments au 18 rue de la Croix. (Acquisition, location, local communal, vente...)
- Végétalisation « Place du Monument aux Morts » ;
- Achat terrains pour la création d'un marais communal ;

B — Réponse de la Préfecture de la Somme concernant paiement frais de scolarité (École Privée)

Monsieur le Maire informe que la Préfecture a répondu à son courrier où la commune conteste la prise en charge des dépenses de fonctionnement d'une fratrie scolarisée en école privée.

Monsieur le Maire procède à la lecture de la réponse de la Préfecture en date du 04 décembre 2025.

La Préfecture informe que les frais de scolarité incombent à la commune de Crouy-Saint-Pierre et est redevable de la somme de 1 400,12€ pour l'année 2024/2025 à l'école privée.

Les membres du Conseil municipal informent être toujours contre l'avis de la Préfecture.

C — Déclaration d'intention d'aliéner – Parcelle A29 – Les Prés de Rouvroy

VU l'article R215-1 du Code de l'Urbanisme ;

VU le courrier du Conseil Départemental de la Somme en date du 28 novembre 2025, réceptionné le 03 décembre 2025 informant la commune de CROUY-SAINT-PIERRE de la réception d'une déclaration d'intention d'aliéner par les services du Département le 05 novembre 2025 concernant la parcelle A29 située à l'intérieur d'une zone de préemption ;

Monsieur le Maire informe qu'il appartient au Conseil municipal d'exercer son droit de préemption sur les parcelles situées en zone naturelles sensibles.

Le Conseil municipal doit se prononcer au sujet des parcelles cadastrées comme suit :

Référence cadastrale						Observations
Sect	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surf. m'	Hors DP	
A	29		Les Prés de Rouvroy	7 415	Non	
Total en m ²						

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal conclut que la commune n'a pas d'intérêt à se porter acquéreur de cette parcelle et décide de ne pas utiliser son droit de préemption sur la parcelle susmentionnée.

À l'unanimité, le Conseil municipal vote **CONTRE** l'acquisition de la parcelle A29 — lieu-dit « Les Prés de Rouvroy ».

X – INFORMATIONS DIVERSES

❖ La Fédération des Chasseurs dans le cadre de leur opération « Sensibili'Haie » fournira 200 plantes de haies et quelques arbres fruitiers.

La réception des plants est prévue le 15 janvier 2026.

Une opération avec l'école de la vigne de Picquigny aura lieu pour la plantation. Celle-ci interviendra le 16 janvier 2026 en présence de 39 élèves et enseignants.

❖ Fêtes de fin d'année : Malgré une incompréhension entre les différentes parties organisatrices (Commune, Association du Comité des Fêtes), le repas des aînés aura lieu le samedi 13 décembre 2025.

Ce repas de l'amitié accueillera également les conseillers municipaux, les agents communaux et sous réserve de leur participation financière au repas les présidents d'associations.

Madame SINOQUET demande combien d'enfants sont inscrits au spectacle dimanche 14 décembre ? Madame LEGROS répond que 45 enfants sont attendus au spectacle de magie.

❖ Monsieur VAN LAECKEN demande si la commune a eu un retour sur une potentielle installation des anciennes grilles de l'école sur la « Place de l'église » ?

Monsieur le Maire répond que l'architecte du CAUE qui est intervenu a fait une étude et ne visualise pas leur intégration dans cet espace mais propose plutôt de les intégrer à l'entrée de l'aire de jeux.

Madame MEULIN demande s'il ne serait pas possible de les installer à semi-ouvertes sur « la Place » autour d'un massif.

Monsieur le Maire répond que l'idée est bonne et que le sujet sera étudié.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est clôturée à 20h05.

Le Maire
Régis SINOQUET

Secrétaire de séance
Alexandre LEGROS